

**DÉCISION DU MAIRE N° 23/02  
portant passation d'un bail d'habitation  
avec Mme Emilie CORSAINT**

La Maire de Le Porge,

En vertu de la délégation de compétences qui lui a été conférée par délibération n° 20-014 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la disponibilité du logement situé Avenue de Maisonnieu, immeuble sis n°2 résidence Augustin Deschamps ;

Considérant l'examen de la situation de Mme Emilie CORSAINT ;

Considérant l'accord émis par cette dernière sur les modalités et après visite des lieux ;

**D É C I D E**

- ⇒ De louer à Mme Emilie CORSAINT, dans le cadre d'un bail à usage d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989, l'immeuble communal sis au n° 2 résidence Augustin Deschamps, Avenue de Maisonnieu, LE PORGE, comprenant 2 pièces principales et 2 pièces annexes.
- ⇒ Ces locaux sont destinés à son habitation exclusive. Le loyer mensuel est établi à **440,00 €**, hors charges d'eau, électricité, chauffage et locatives.
- ⇒ Ce bail est conclu pour une durée de 3 ans, à compter du 15 janvier 2023.
- ⇒ La recette sera imputée au chapitre 70 du Budget « Principal ».

Le Conseil Municipal sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Le Porge, le 16 janvier 2023  
La Maire,



Sophie BRANA